L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 21 MARS 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane. Etiquettes de Pharmacienne, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 1[illegible] mars—1 an

DEMANDES.

ON demande—Vieil ies reliques et curiosité de tout genre, tels que tableaux, photographies, meubles, armes à fer, argenterie, vêtements, robes, chapeaux, en un mot tout ce qui peut intéresser le public en général. Ces objets sont destinés à la Première Grande Exposition de curiosités antiques, avec primes, qui sera inaugurée au Musée de Kolmes, jeudi, 9 avril 1891. Venez tout de suite avec les curiosités que vous aurez et prenez la liste des prix, etc. 31 mars—

ON demande—Un solliciteur pour représenter une Compagnie d'assurance contre l'incendie de premières classes bien établie. Adresser "Assurance" à l'ABEILLE. 20mars—7t

ON demande à acheter ou à louer une maison pas bien grande, confortable et avec un grand terrain dans le carré de la ville ou aux alentours. S'adresser 131 rue de Chartres. 17 mars—6t

ON demande Une domestique de maison au No 94 Espinasde, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement. 11 mars—

A VENDRE.

A VENDRE—De bonnes vaches à lait avec veau de jersey, chez H. Hubert, près de Harvey's Canal, paroisse Jefferson. 5 mars—1m

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi de suite ou aussitôt dans une famille ou une institution. Louis Mailer, 468 Bagatelle. 17 mars—7t

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme E. J. Nicholson et son mari, Geo. Nicholson, pour l'aider et l'assister, vs Fred. Kirchner.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No 19,179—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, MARDI le 31 mars 1891, à midi, au local No 67 rue du Camp, entre Gravier et Natchez, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une machine à écrire Caligraph No 3 ; un cabinet en noyer foncé ; un bureau en noyer foncé ; une pendule ; bibliothèque ; pupitres, etc. ; d'après un inventaire enregistré en mon bureau et saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
21 mars—21 25 31

Mme Susan Lecoute vs Jackson Greengory.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. — No 14,516.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H. Levillebvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, et ce samedi, le 21 Courtil et Passage de la Bourse dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 31 mars 1891, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un wagon à quatre roues portant le No 771. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
20 mars—20 25 31

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Ignatius Moppe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,456 Division D. Attendu que John R. Vinet, administrateur judiciaire, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Feu John Ignatius Moppe, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 mars—20 25 29

Succession de Wm McLaughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,464—Division D. —Attendu que Mme Bridget McLaughlin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm McLaughlin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
17 mars—17 22 26 Greffier.

Succession de Louis Blaser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,469.—Division E —Attendu que Mme Catherine Blaser a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Blaser, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
19 mars—19 24 28 Greffier.

Succession de Mme Christian Engel, Veuve en première noces de Alois Gunther et en seconde noces de William Sovens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,067—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession de avoir à tenter toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans le dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte final présenté par Jenny Gunther, femme de Vincent Carusa, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
14 mars—14 19 22 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

Frank Fleckinger vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,509—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Fleckinger, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
20 mars—20 25 31 Greffier.

B. Preyne & Cie vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,731—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, shérif civil, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
19 mars—19 24 28 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,523—Division C.—Henry Forcher vs son créancier. Attendu que une réunion des créanciers du pétitionaire Henry Forcher soit tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, en ce ville, le LUNDI, 20me jour d'avril A. D., 1891, dans le but de voter sur la demande du dit pétitionnaire pour un relât d'une année sans intérêt, et que les créanciers soient dûment notifiés d'assister à la dite réunion, que la dite réunion a été et sera précédemment dûment publiée, et que Howes T. Gurley, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 16 mars 1891.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 mars—17 24—avril 4 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,385—Division E.—Frank L. Connerly vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank L. Connerly soit et est par le présent accepté par Commandeur Bernard, notaire, le LUNDI, 13ème jour d'avril 1891 à 11 heures A. M., dans son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la cession des biens du dit pétitionnaire; qu'ordre en considération de la décharge de toutes dettes, nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 mars—5 20—avril 13

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,519—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Mick vs ses créanciers.—Que la cession des biens du pétitionnaire L. C. Mick, insolvable, soit par le présent convoquée et tenue pardevant Ernest Commandeur, Esq., notaire, en ses bureaux, 1,152 rue Magazine, en cette ville, le Samedi, 28me jour de mars 1891, à 11 heures du M., dans le but de délibérer sur les affaires susmentionnées, de nommer un syndic, voter sur pour être déchargé et sur toutes questions pouvant leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.

(Signé) THOS C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Mars—M 26 28 mars

AVIS.

Nous sommes tous les jours l'Abeille à la Librairie Centrale SIMON, 8 Place de Dauphine et Dauphine Marais—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 20 MARS—CLASSE No 166
Tirage de 4 heures P. M.

29	67	12	21	7	25	73	2	50	57	38	— — —

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 20 mars 1891—4 heures P. M.
J. A. ROUSSEAU.
W. P. TENCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plus de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu mensuellement (Janvier et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous les deux mois au public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous désirons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. St. Emly
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 AVRIL 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900
9,134 Lots se montant à	$1,034,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYER L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'ses nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à
PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'une grocerie, un mulet, 2 wagons, etc.

Léon Daucour vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 32,277.—En vertu d'une vente datée de mars, à moi adressée par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans la Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. Moreno, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 février 1891, Dossier No 31,288, pour compte de la succession de Léona M. Jumonville, il sera vendu à l'encan :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Etude dans le Bisième District de cette ville, étant dans l'îlet No 63, borné par l'avenue Henry Clay, les rues Benjamin, Webster et Hurst, laquelle dite portion de terre contient sept arpents, et mesure ensemble 154 pieds 7 pouces de face à l'avenue Henry Clay, environ la même largeur dans le fond, avec une profondeur et une largeur de la Bodemale de 117 pieds 6 pouces, et 120 pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Hurst, tous plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage élevé en bois et recouvert en ardoises, sur fondations en briques, et ayant une cuvrie de 9 pieds sur 40 pieds, et quelque 7 chambres en plus, au rez-de-chaussée, entouré pour lavoir et sécherie le soit une grande cuvrie, citerne, etc., et les terrains sont garnis de jeunes orangers, figuiers et pruniers du Japon ; le terrain est bien desséché, et la maison est en bon état de réparations locatives.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—21 24 28—1er avril

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété rue Franklin, entre les rues Génie et Libertat, (bornée à l'arrière par Champs-Elysées.)

Veuve Poissegur, tutrice, etc., vs veuve A. B. Sampsut—No 32,053.

W. E. Murphy vs veuve A. Sampsut—No 31,196.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente dans la première affaire ci-dessus mentionnée et d'un writ de fieri facias dans la seconde affaire ci-dessus mentionnée, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans la Nouvelle Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, désigné par le No Huit, dans l'îlet borné par les rues Charles, Kerlerec, Esplanade et Rue Français, mesurant quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, entre lignes parallèles, bornée sur un côté par la propriété de M. Malmary et sur l'autre côté par celle du dit Bonpunt.

Ledit lot tel qu'acquis par le dit Bonpunt de Mme Yve Thomas Onsset, d'après un acte exécuté le 6 avril 1871, pardevant Amédée Dupuy, notaire en cette ville.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le même district et list, comme le lot de terre ci-dessus désigné par le No 15, sur un plan dressé par N. Rillieux et Compagnie, déposé comme No 14 au bureau de C. V. Poulon, un notaire en cette ville, le dit lot mesure, en mesure anglaise, dix neuf pieds, huit pouces et cinq lignes, ou plus, de face à la rue des Français et s'étend en profondeur quatre-vingt quatorze pieds sur chaque côté, entre lignes parallèles, à laquelle profondeur, le dit lot a 6 cuves sur chaque côté trente pieds sur une nouvelle profondeur de soixante pieds sur chaque côté, entre lignes parallèles, à laquelle profondeur, le dit lot a 6 cuves sur chaque côté trente pieds sur une nouvelle profondeur de soixante pieds sur chaque côté, entre lignes parallèles, le dit lot mesurant dix neuf pieds huit pouces et cinq lignes, ou plus, de face à la rue Des Français et s'étend en profondeur quatre-vingt quatorze